

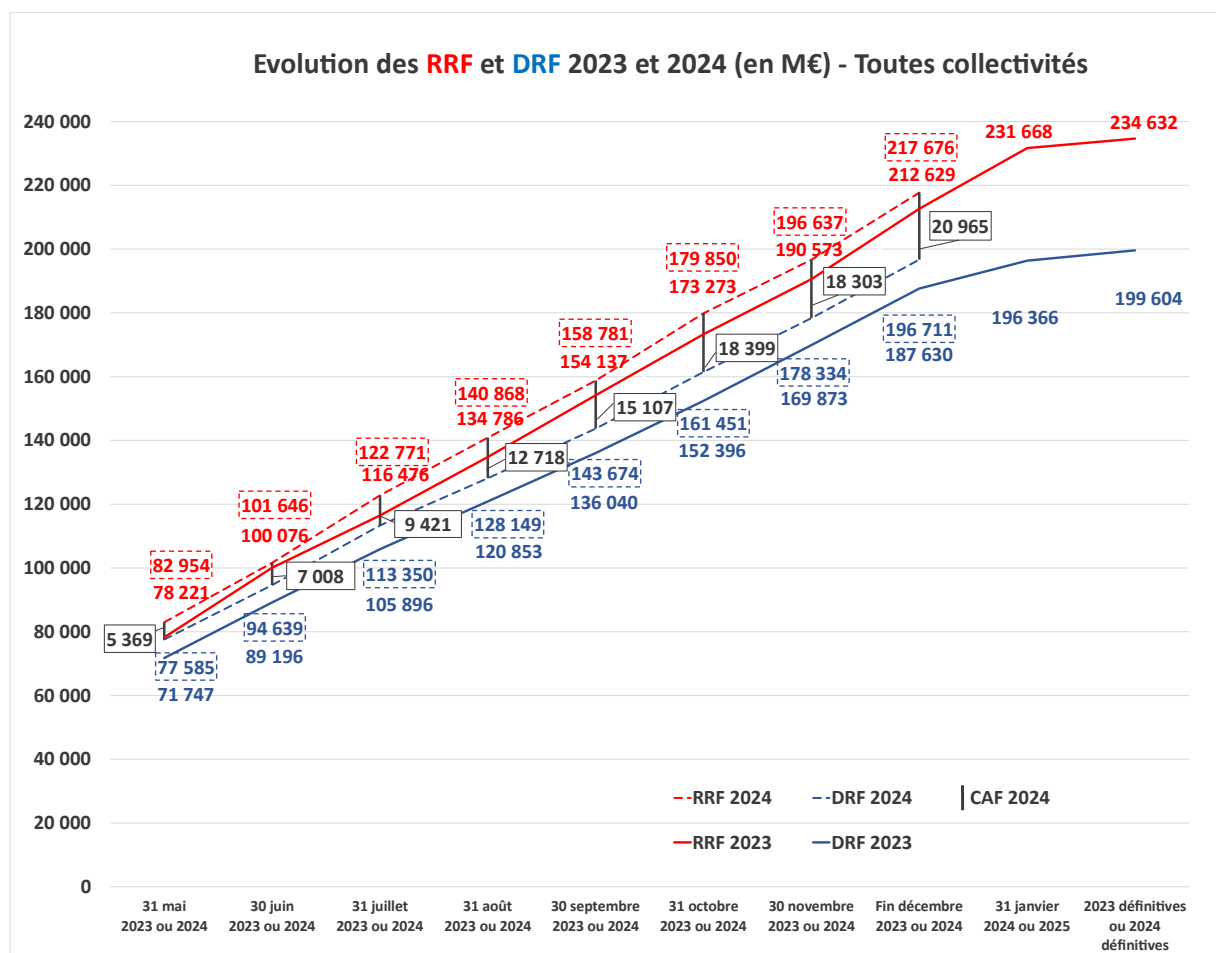
# Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

## Situation 2024 à fin décembre 2024

Huitième situation au titre de l'année 2024, cette SMCL est, comme toute situation provisoire en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. La situation 2024 doit donc être interprétée avec prudence, en attendant d'être définitivement stabilisée au second trimestre 2025.

### Recettes

Fin décembre 2024, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** sur un an (+2,4 %, soit +5 Md€), notamment en raison de la progression des recettes fiscales (+1,3 %, soit +1,9 Md€).



## Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités **augmentent** (+4,8 %, soit +9,1 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,5 %, soit +3,3 Md€), des achats et charges externes (+9,4 %, soit +3,1 Md€), des subventions (+1,8 %, soit +0,3 Md€) et des charges financières (+17,6 %, soit +0,5 Md€), ainsi que des frais de séjour (+7,4 %, soit +1,1 Md€) et des aides à la personne (+3,3 %, soit +0,7 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** (DRI) augmentent de +6,8 % toutes strates de collectivités confondues. Elles croissent pour les régions (+8,5 %) et le bloc communal (+9,4 %) mais diminuent pour les départements (-2,4 %).

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +5,6 % à fin décembre 2024 par rapport à fin décembre 2023.

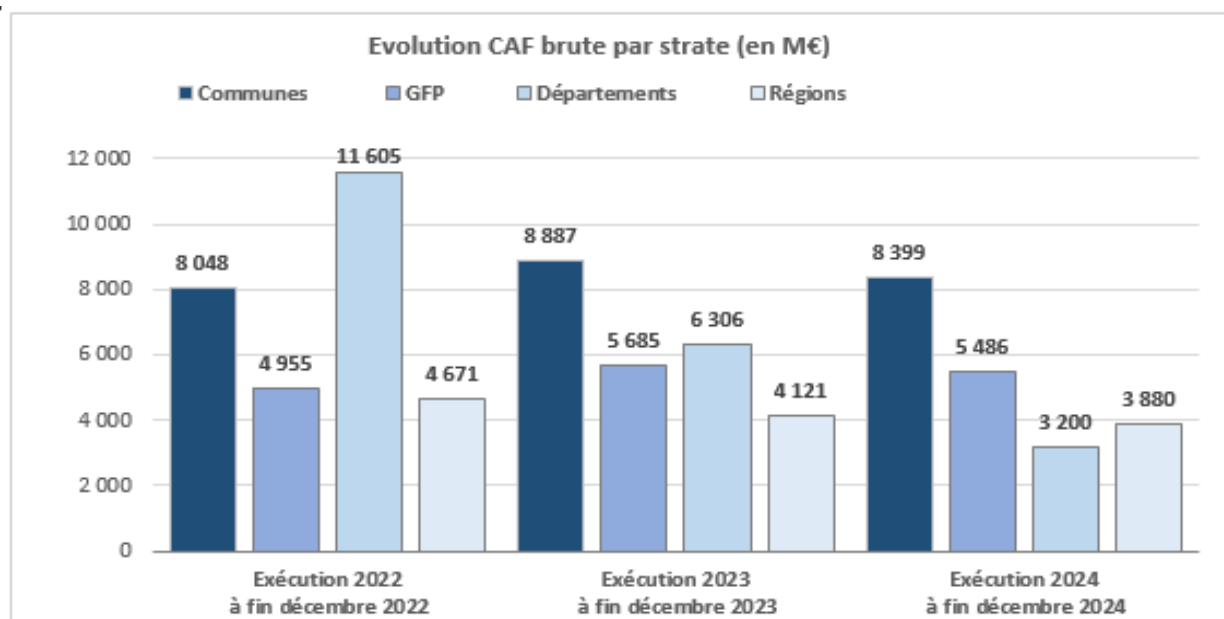
## Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à près de 21 Md€ à fin décembre 2024**, en diminution par rapport à celle constatée à fin décembre 2023 (25 Md€ soit -16,1 %).

L'épargne brute diminue pour toutes les strates de collectivités, par rapport à fin décembre 2023. Pour le bloc communal (au niveau des communes et des GFP), elle progresse à date par rapport à 2022.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	8 048	8 887	8 399		10,4%	-5,5%
GFP	4 955	5 685	5 486		14,7%	-3,5%
Départements	11 605	6 306	3 200		-45,7%	-49,3%
Régions	4 671	4 121	3 880		-11,8%	-5,9%
<b>Total</b>	<b>29 280</b>	<b>24 999</b>	<b>20 965</b>		<b>-14,6%</b>	<b>-16,1%</b>

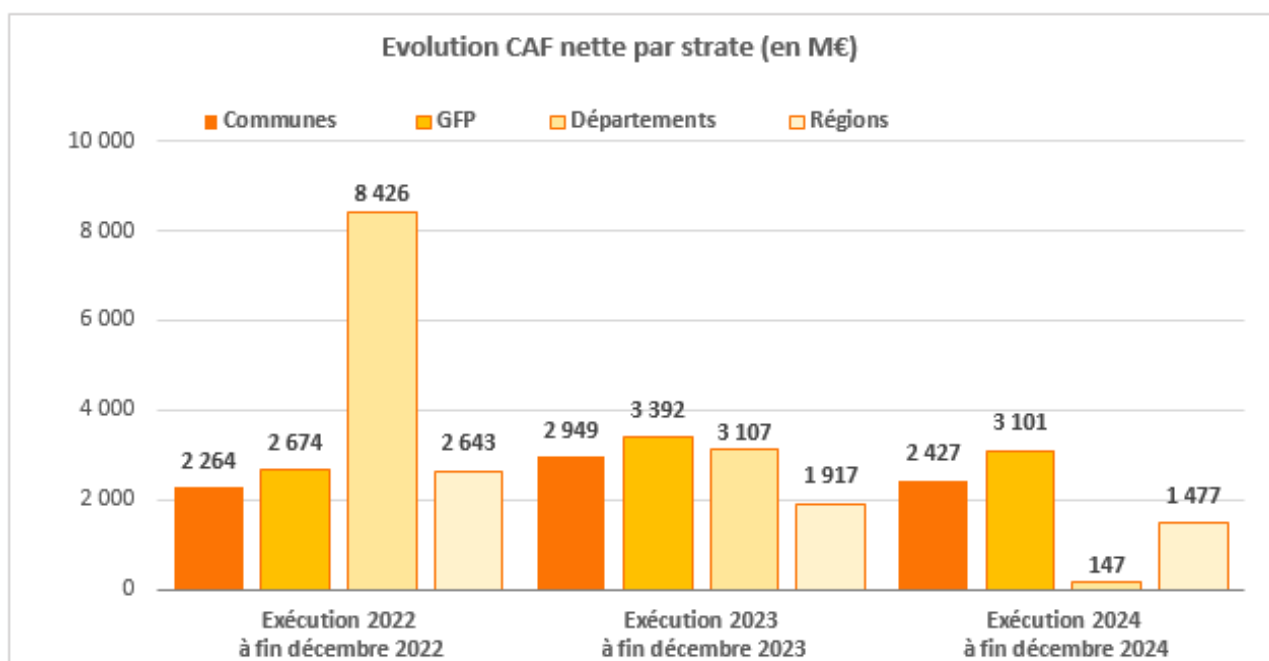


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2024 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à 7,2 Md€ fin décembre 2024. Elle est inférieure à celle constatée fin décembre 2023 (11,4 Md€, soit -37,1 %).

Pour les départements et les régions, elle diminue à date par rapport à 2023 et 2022. Pour le bloc communal (au niveau des communes et des GFP), elle baisse par rapport à fin décembre 2023 mais reste supérieure à celle constatée fin décembre 2022.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	2 264	2 949	2 427		30,3%	-17,7%
GFP	2 674	3 392	3 101		26,9%	-8,6%
Départements	8 426	3 107	147		-63,1%	-95,3%
Régions	2 643	1 917	1 477		-27,5%	-23,0%
<b>Total</b>	<b>16 007</b>	<b>11 364</b>	<b>7 152</b>		<b>-29,0%</b>	<b>-37,1%</b>

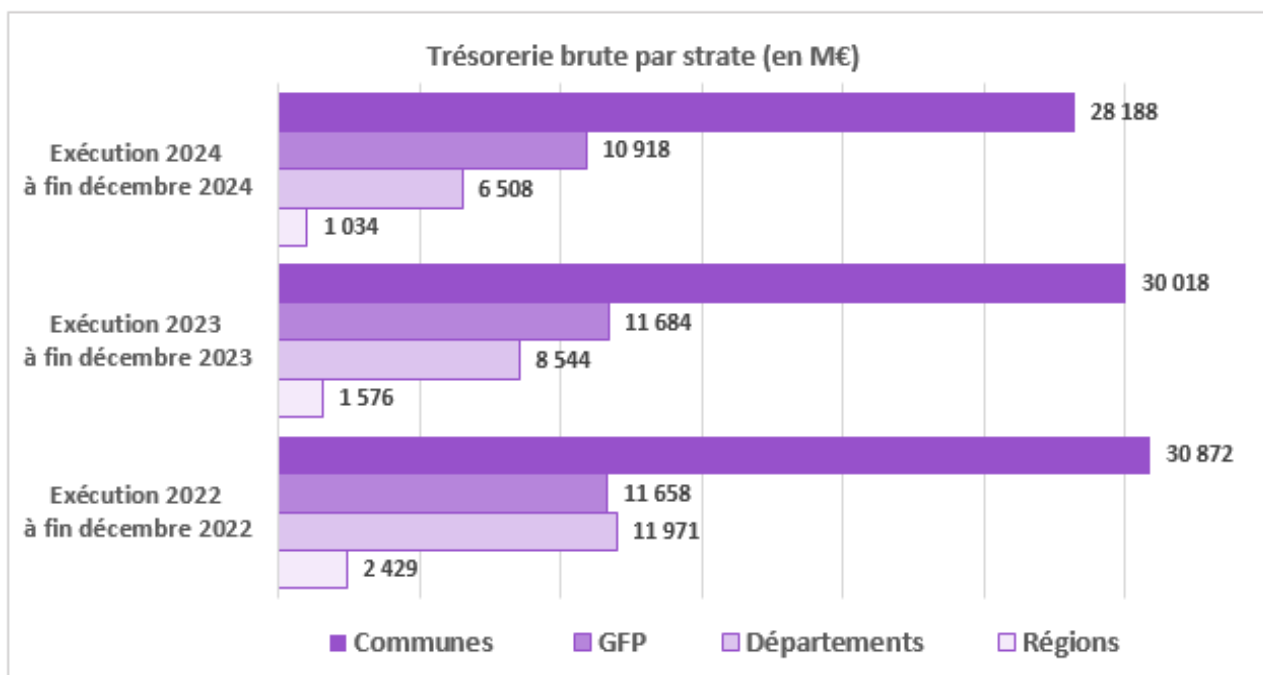


## Trésorerie

La **trésorerie brute** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie brute des collectivités locales s'élève à 46,6 Md€ fin décembre 2024. Elle diminue à date par rapport à 2023 et 2022 pour toutes les strates de collectivités.

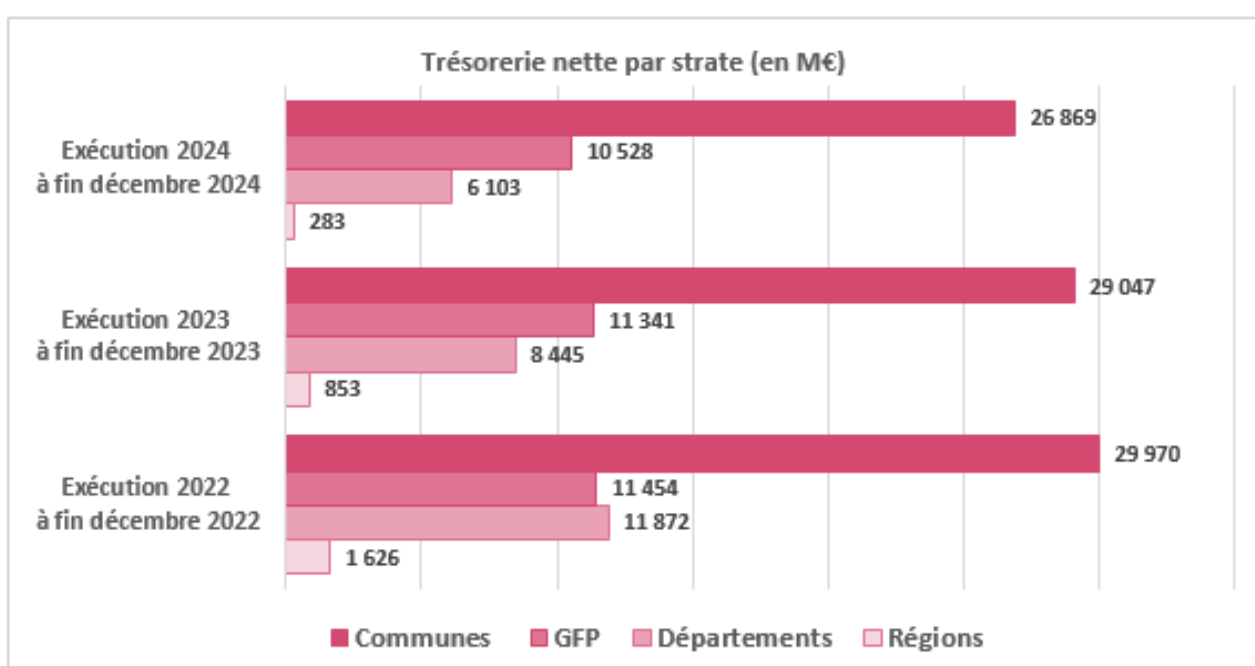
Trésorerie brute en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	30 872	30 018	28 188		-2,8%	-6,1%
GFP	11 658	11 684	10 918		0,2%	-6,6%
Départements	11 971	8 544	6 508		-28,6%	-23,8%
Régions	2 429	1 576	1 034		-35,1%	-34,4%
<b>Total</b>	<b>56 930</b>	<b>51 822</b>	<b>46 648</b>		<b>-9,0%</b>	<b>-10,0%</b>



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités s'élève à près de 43,8 Md€ fin décembre 2024, soit un niveau inférieur à celui de fin décembre 2023 et 2022 pour toutes les strates.

Trésorerie nette en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	29 970	29 047	26 869		-3,1%	-7,5%
GFP	11 454	11 341	10 528		-1,0%	-7,2%
Départements	11 872	8 445	6 103		-28,9%	-27,7%
Régions	1 626	853	283		-47,5%	-66,8%
<b>Total</b>	<b>54 923</b>	<b>49 686</b>	<b>43 782</b>		<b>-9,5%</b>	<b>-11,9%</b>



### Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices n, n-1 et n-2 à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.